

***PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE***



**Séance du 24 janvier 2012
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

Approuvé par le conseil d'administration en sa séance du 28 février 2012

Etaient présents :

Collège A	
<i>Le Président</i>	M. Yvon BERLAND
<i>Le Vice-président</i>	M. Marc PENA

M. Jean-Paul CAVERNI
M. Didier LAUSSEL
M. Jean-Paul MOATTI
M. Michel PROVANSAL

Collège B	
M. Jean-Philippe AGRESTI	
Mme Laurence FERAY	
M. Claude FIORE	
M. Olivier KERAMIDAS	
Mme Caroline MAURIAT	
M. Nicolas MORALES	
Mme Agnès TREBUCHON	

Collège « BIATSS »	
M. Bernard BOURSON	
Mlle Sabine NAPIERALA	
M. Georges RELJIC	

Collège « Usagers »	
M. Niels BERNARDINI	
Mlle Adela MAHBOUBI (Suppléante de M. Thomas CAVANNA)	
Mlle Julie EL MOKRANI TOMASSONE	
M. Baptiste BERARD (Suppléant de Mlle Solène MATTLIN)	

Les personnalités extérieures	
M. Jean-François BIGAY	
Mme Catherine GINER (dans l'attente de la délibération du conseil municipal, Mme GINER ne participe pas aux votes)	
M. Bernard MOREL	

Etaient représentés :

Mme Elisabeth GUAZZELLI	A donné pouvoir à M. CAVERNI
Mlle Marion FRANCILLON	A donné pouvoir à Mlle EL MOKRANI TOMASSONE
M. Jean-Marie d'ASPE	A donné pouvoir à M. BERLAND
M. Christophe MASSE	A donné pouvoir à M. CAVERNI
Mme Danielle SANTAMARIA	A donné pouvoir à M. PENA
M. Jean-Paul SEGADE	A donné pouvoir à M. BERLAND
Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN	A donné pouvoir à M. PENA

30 membres présents ou représentés

Mme GINER n'ayant pas encore été officiellement désignée par le conseil municipal de la Ville de Marseille, elle ne participe pas aux votes. Il y a donc 29 membres en exercice présents ou représentés.

Membres de droit présents

<i>Directeur Général des Services</i>	M. Damien VERHAEGHE
<i>Agent comptable</i>	Mme Isabelle LECLERCQ

Invités permanents présents : gouvernance et services communs

<i>Vice-président du CS</i>	M. Denis BERTIN
<i>Vice-président du CEVU</i>	M. Thierry PAUL

<i>SCD</i>	Mme Anne DUJOL (AP)
<i>SUFA</i>	M. Hubert RIPOLL (AP)
<i>SUMPPS</i>	M. Patrick DISDIER

Invités permanents extérieurs présents

<i>Représentant M. le recteur</i>	Mme Béatrice BECHERAND
<i>Délégué régional CNRS</i>	M. Younis HERMES
<i>Délégué régional INSERM</i>	M. Dominique NOBILE

Invités permanents présents : Directeurs de composantes

<i>UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines</i>	M. Pierre-Yves GILLES
<i>UFR Médecine</i>	M. Georges LEONETTI
<i>UFR Economie et gestion</i>	M. André LAPIED (AP)
<i>UFR Sciences du Sport</i>	M. Eric BERTON
<i>UFR Pharmacie</i>	M. Patrice VANELLE
<i>Institut d'Administration des Entreprises</i>	M. Patrick ROUSSEAU
<i>Institut Universitaire de Formation des Maîtres</i>	M. Jacques GINESTIE
<i>Institut Universitaire de Technologie de Marseille</i>	M. Robert VALLS
<i>Institut Régional du Travail</i>	M. Mario CORREIA
<i>OSU - Centre d'océanologie de Marseille</i>	M. Ivan DEKEYSER
<i>Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille</i>	M. David ZEITOUN
<i>Directeur de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Luminy</i>	M. Henry KANOUI

Le Président ouvre la séance à 14h20.

Il mentionne l'arrivée de Madame Isabelle LECLERCQ en tant qu'agent comptable de l'Université d'Aix-Marseille et la remercie d'avoir accepté ce poste. Il remercie aussi M. DJAMBAZIAN d'avoir assuré l'intérim de cette fonction, ainsi que pour sa mission d'agent comptable de l'Université de la Méditerranée.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 10 janvier 2012 est soumis à l'approbation du conseil. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

I/ Nomination des Vice-présidents délégués

Le Président informe les membres du conseil des nominations suivantes :

- M. Patrick BARRAU est nommé Vice-président délégué à la Santé et la Sécurité au travail,
- M. Eric BERTON est nommé Vice-président délégué à la Valorisation,
- Mme Mariane DOMEIZEL est nommée Vice-présidente déléguée au Développement Durable,
- M. Roland KAZAN est nommé Vice-président délégué à la Formation Continue,
- Mme Evelyne MARCHETTI est nommée Vice-présidente déléguée à l'Orientation et à l'Insertion Professionnelle,
- M. Basile SIRCOGLOU est nommé Vice-président délégué au Partenariat avec le Monde de l'Entreprise.

D'autres nominations auront lieu dans les mois à venir. La mission de chaque Vice-président sera définie dans une lettre de mission.

II/ Texte stratégique du contrat pluriannuel

Le Président indique aux membres du conseil que l'université signera le contrat pluriannuel avec l'Etat dans quelques mois. A cet égard, l'offre de formation de l'Université a déjà été soumise pour examen, y compris devant le CNESER. En vue de la préparation du contrat pluriannuel, un texte stratégique doit être soumis à la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Une réunion rassemblant les deux parties se tiendra le 31 janvier au siège de l'université.

Or, la CGT a demandé le report de l'examen du présent point de l'ordre du jour, en raison du retard de l'envoi du document, qui est intervenu le vendredi soir précédent la séance du conseil. Le Président rapporte que la CGT estime que cet envoi tardif n'est pas respectueux des procédures habituelles et représente un déni de démocratie. Ainsi, le Président souhaite apporter des précisions liminaires, afin d'expliquer cet envoi tardif.

Si le texte stratégique est examiné ce jour et a été envoyé tardivement aux membres, cela est dû à des contraintes de calendrier. En effet, d'une part, ce texte doit être présenté le 31 janvier à la DGESIP et, d'autre part, l'Université vient d'être mise en place (le Président a été élu le 3 janvier et le conseil ne siège dans sa configuration plénière que depuis le 10 janvier). Ce texte a donc été élaboré dans un cours laps de temps. Néanmoins, il a été élaboré à partir du programme de la liste « L'université d'Aix-Marseille: pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire ». A cet égard, il ne contient pas de nouveauté par rapport au programme, largement diffusé par ailleurs. Cependant, la forme du texte stratégique devait correspondre au type de document imposé par le Ministère. Cette adaptation a pris un certain temps. Aussi, bien qu'il ne soit pas de la volonté de la direction de ne pas respecter la procédure, il n'était pas possible de respecter les délais. Enfin, le Président rappelle qu'il n'était pas obligé de présenter ce texte devant le conseil d'administration avant de le présenter à la DGESIP.

Par ailleurs, ce n'est pas parce que le texte est présenté comme tel qu'il sera accepté tel quel. Un dialogue aura lieu au terme duquel le contrat aura vocation à être accepté pour signature par les deux parties.

M. BOURSON confirme les propos rapportés par le Président : il s'agit bien d'un déni de démocratie lorsque les documents sont envoyés le vendredi soir précédent la séance du conseil; les conditions de travail des administrateurs ne sont pas respectées. Selon lui, ce texte devait exister dans les fonds de tiroir et il n'était pas difficile d'en disposer plus rapidement. La CGT récusé cette façon de procéder.

Le Président répond qu'il ne travaille pas avec des « fonds de tiroir ». Lui et son équipe ont souhaité présenter au conseil d'administration le texte tel qu'il sera présenté à la DGESIP. Celle-ci exigeant un type de document particulier, il a fallu retravailler le programme et cette adaptation formelle a pris du temps.

Mme MAURIAT concède que sur le fond, ce document ne contient pas de surprise ; on y retrouve les grandes lignes du programme de la liste du Président. Ainsi, les représentants de la liste « Pour l'université d'Aix-Marseille: démocratie, partage des savoirs, service public » voteront contre, car ils dénoncent ce programme. Néanmoins, elle relève quelques points de désaccord particuliers :

- le refus des instances d'aide au pilotage,
- le refus de la notion d'économie de la connaissance,
- le refus que l'université soit au service de l'entreprise. Certes, les partenariats sont importants, mais il ne faut pas instaurer un lien de hiérarchie vis-à-vis des entreprises.

En outre, l'objectif visant à introduire plus de pédagogie dans les formations est positif. Cependant, l'IUFM n'est pas cité, alors qu'il faudrait préciser son rôle. Il n'est pas non plus fait mention de l'importance de l'enseignement pour les doctorants. Or, ceux-ci sont aussi destinés à devenir des enseignants-chercheurs, et il est réducteur de considérer que l'entreprise est leur seul débouché.

Concernant le « Grand Emprunt », et le projet A*MIDEX en particulier, elle déplore qu'aucune information sur le contenu du projet n'ait été diffusée. Elle demande s'il a été fait appel à un cabinet dans le cadre de la réalisation du projet. Par ailleurs, il apparaît dans le texte stratégique que l'obtention de ce projet suscite beaucoup d'espoir. Pour sa part, elle souhaite rappeler le principe de ce « Grand Emprunt ». Il s'agit d'un emprunt dont le coût est supporté par l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche, alors que seuls quelques « heureux » lauréats obtiendront les financements au détriment des autres. A l'échelle nationale, ce genre de projet n'est pas idéal. Elle récuse aussi l'idée que le « Grand Emprunt » puisse constituer un levier. Pour certaines universités ayant dû assurer des EQUIPEX, les coûts induits n'ont pas été pris en compte à l'origine, ce qui les a obligés à puiser sur leurs fonds propres. L'obtention de ces financements est donc à double tranchant.

Elle intervient aussi concernant les EPST et la délégation globale de gestion (DGG). La réduction de la dotation de base des laboratoires, associée à la DGG, fait basculer les UMR dans une situation difficile et fait craindre le maintien du CNRS à moyen terme.

Enfin, concernant la volonté de parité homme-femme, elle remarque que la désignation des Vice-présidents délégués n'est pas cohérente avec cet objectif.

Le Président est heureux de constater que Mme MAURIAT est enthousiaste pour ce qui est des objectifs en termes de pédagogie.

Concernant le rapport entre les entreprises et l'université, et l'impression que la seconde est au service des premières, il répond que personne n'est au service de l'autre mais que tout le monde est au service de la société. Si l'université ne dialogue pas avec le monde socio-économique, elle sera repliée sur elle-même, ce qui serait défavorable aux étudiants.

Concernant les initiatives d'excellence, il demande à Mme MAURIAT si sa position consiste à dire que l'université n'aurait pas dû soumettre de projets, alors même que toutes les autres universités l'auraient fait.

Mme MAURIAT conteste cette interprétation; ce n'est pas que l'université n'aurait pas dû. Le problème relève de la politique nationale elle-même. Elle comprend que dans le contexte de concurrence à l'échelle nationale, il était difficile de ne pas participer; mais, à cause de cette politique, des universités seront mises de côté. Elle dénonce donc le contexte national qui n'aurait pas dû s'orienter vers cette politique. De plus, elle a exprimé sa perplexité sur l'aspect levier de ce programme.

Le Président pense que le travail effectué par l'équipe de direction permettra d'obtenir des moyens supplémentaires et que l'université pourra aller plus vite et plus haut à partir du programme qu'elle a défini. Il ajoute qu'un cabinet a été impliqué pour préparer l'audition des porteurs du projet devant le jury du programme.

Concernant la DGG, les directeurs de laboratoire demandent que leur mission soit fluidifiée et simplifiée. Ils ont besoin d'outils de gestion communs. Ces outils seront appréciés à terme par les directeurs de recherche. S'il se trouve que le CNRS et l'INSERM ont un budget moindre, cela ne relève pas de la mission de l'université d'y répondre.

M. MOREL trouve sain que ce texte stratégique fasse l'objet d'un examen par le conseil d'administration, avant que lui soit présenté le contrat tel qu'il sera proposé pour signature. Il demande que soit ajouté en page 19 qu'il s'agit de la région « Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

M. MOATTI n'a pas compris le débat qui a eu lieu à propos de la politique nationale relative aux initiatives d'excellence. En effet, le texte stratégique ne se prononce jamais en soutien à une politique nationale; le texte dit simplement que, compte-tenu des contraintes imposées, il s'agissait de la meilleure façon de prendre son parti. Par ailleurs, s'il y a une université pour laquelle on peut se féliciter des rapports avec les EPST, c'est celle d'Aix-Marseille.

M. PROVANSAL intervient sur le point du texte stratégique relatif à la lutte contre l'échec. Il pourrait y avoir consensus sur ce point, mais cela dépend de ce que recouvre cette expression. Or, dans ce texte, on note qu'une attention particulière sera portée aux meilleurs étudiants. M. PROVANSAL estime que la meilleure ambition possible pour l'ensemble des étudiants aurait été préférable. A cet égard, la question des recrutements d'enseignants-chercheurs et des décharges d'enseignement sont primordiales. Concernant le projet A*MIDEX, Mme MAURIAT relevait la contradiction entre la volonté (p. 4) que « le conseil d'administration doit jouer un rôle stratégique et souverain dans l'élaboration de la politique de l'université » et le fait que les conseils n'aient pas été consultés concernant ce projet.

Le Président répond que tous les candidats ont procédé de la même façon. Il s'agit d'une compétition, dans laquelle la réserve est très forte. Lui-même n'a pu obtenir une ligne concernant les autres dossiers. Si le projet de l'Université d'Aix-Marseille est retenu, tous les engagements seront débattus en conseil d'administration.

M. Younes HERMES, délégué régional du CNRS intervient en réaction aux propos de Mme MAURIAT. Il n'y a pas de désengagement de la part du CNRS, il y a un copilotage des unités de recherche. Il ne faut pas rater le train de cette coopération fructueuse. Le CNRS est aussi un gros employeur. Dans son prochain contrat, il créera des unités. Enfin, la DGG est un outil permettant de rendre du temps de recherche aux chercheurs. Il s'agit de simplifier les procédures.

M. Dominique NOBILE, délégué régional de l'INSERM, répond pour sa part que l'INSERM n'a pas abandonné ses structures. Les DGG entre l'INSERM et l'Université de la Méditerranée n'ont pas causé d'insatisfaction et seront renouvelées dans l'Université d'Aix-Marseille. Pour la délégation PACA, il note que si les dotations de base seront en légère baisse, cela permettra de maintenir les recrutements au même niveau que les années précédentes.

Concernant le commentaire de Mme MAURIAT sur les EQUIPEX, **le Président** répond que le Ministère a récemment annoncé qu'un préciput permettrait de corriger les éventuels coûts induits.

M. CAVERNI ajoute que des informations ont été communiquées sur le projet A*MIDEX, notamment via l'AEF. Il rappelle qu'A*MIDEX sera sous le contrôle du conseil d'administration de l'Université. Même si la direction ne communique pas sur le fond scientifique du projet avant l'audition, il tient à préciser que ce projet a été élaboré avec la communauté scientifique. Il n'a pas été fait appel à un organisme extérieur pour réaliser le projet scientifique et politique. Quant au budget du « Grand emprunt », il est réputé provenir de la vente des actions d'EDF.

Mlle EL MOKRANI TOMASSONE commente quelques aspects du texte stratégique. Elle craint que les recrutements soient revus à la baisse et que les affectations ne se fassent pas forcément là où le besoin est le plus présent, mais uniquement là où l'on est performant (cf. « 15 % des emplois disponibles (Bonus Qualité Emploi, BQE) sont sanctuarisés pour être affectés à l'activité de recherche des unités les plus performantes »). Elle estime qu'il ne faut pas construire la recherche autour de quelques unités au détriment des autres.

Elle note aussi la complexité du système de pôles pur l'UFR ALLSHS, notamment en termes de compréhension pour les étudiants.

Sur ce dernier point, **le Président** répond que cette organisation a été mise en place avant la fusion.

Mlle EL MOKRANI TOMASSONE souhaite néanmoins qu'il soit fait preuve de pédagogie auprès des étudiants concernant cette organisation. Elle demande comment seront compensées les décharges horaires (cf. « il convient de permettre notamment aux MCF nouvellement recrutés de consacrer plus de temps à la recherche sans être contraints par les 192 heures annuelles équivalent TD d'enseignement en permettant des décharges de service pour les trois premières années. »)

Le Président lui répond que l'université dispose d'enseignants-chercheurs.

Mlle EL MOKRANI TOMASSONE indique que la pluridisciplinarité ne doit pas être sélective; il faut porter une attention particulière aux conditions de réorientation. Le passage du texte stratégique relatif à la lutte contre l'échec lui convient. En outre, elle souhaite qu'une charte unique d'examen soit mise en place, et que l'on fasse appel aux étudiants pour la rédiger. Elle pense aussi que le tutorat doit être pris en charge par l'université, et non pas par les associations et les BDE, et qu'il devrait être rémunéré. Concernant le domaine de la santé, elle considère que la politique de l'université en la matière, abordée dans un petit paragraphe, n'est pas assez ambitieuse.

M. PAUL signale qu'un groupe de travail sur les modalités de contrôle des connaissances sera mis en place par le CEVU. Les étudiants seront impliqués dans ce groupe dont l'un des objectifs prioritaires sera la mise en place d'une charte des examens.

Mlle MAHBOUBI précise que les tutorats ont été initiés par les BDE et que le système fonctionne parfaitement tel qu'il est. Concernant la rémunération des tuteurs, elle estime que le tutorat doit rester une activité bénévole.

Mme NAPIERALA est agréablement surprise que la thèse du SNASUB concernant les BIATSS (annoncée dans sa profession de foi) ait été reprise dans le texte stratégique. Néanmoins, l'utilisation de certaines expressions l'interpelle et appelle à la vigilance en termes de répercussions dans les faits, qu'il s'agisse d'« harmonisation » ou de « mutualisation ». Elle rappelle qu'il était indiqué dans le programme de la liste « L'université d'Aix-Marseille: pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire » qu'il n'y aurait pas de mobilité forcée entre les sites; le SNASUB sera vigilant sur ce point. Concernant l'IUFM, elle rapporte l'inquiétude du syndicat qu'il attend de voir dans le détail comment se profilera l'avenir pour cet institut.

Le Président réitère que ce texte devait répondre à des exigences formelles et que certains points n'ont donc pas pu être détaillés. Néanmoins, il s'agit des engagements écrits appelant une mise en place pratique.

M. BOURSON refuse de voter pour ce texte stratégique, qui est le reflet de la politique du Président. Il refuse le concept de concurrence alors que l'Université est un service public. Faire appel à des agents contractuels ne correspond pas à l'essence du service public. Il demande que soit communiquée la typologie des 9000 personnels de l'Université d'Aix-Marseille.

Le Président indique que cela sera communiqué et qu'un bilan social sera publié chaque année.

Mis aux voix, le texte stratégique destiné à être présenté à la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, en vue de la préparation du contrat pluriannuel entre l'Université d'Aix-Marseille et l'Etat, qui prendra effet en 2012, est approuvé par 23 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

III/ Statuts du Service Commun d'Action Sociale et Culturelle (SCASC)

Pour **le Président**, l'action sociale est une priorité; il faut mettre en place la structure correspondante rapidement. Or, la CGT a demandé le report de ce point de l'ordre du jour, estimant que les statuts du SCASC devaient d'abord être soumis au comité technique, pour avis.

A cet égard, **M. GHEVONTIAN** indique qu'il n'est pas obligatoire que les statuts du SCASC soient soumis au comité technique. S'il est indiqué dans le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques que ceux-ci sont consultés « sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services », cela signifie qu'ils interviennent sur l'architecture générale des services. Or, l'assemblée constitutive provisoire et l'assemblée des trois comités techniques paritaires des trois anciens établissements se sont déjà prononcées sur cette architecture générale. Il n'est pas de la compétence du comité technique d'évaluer la façon dont cette architecture sera mise en place en pratique.

M. BOURSON répond qu'avant de soumettre cette demande au conseil d'administration, son fondement avait été examiné par un juriste. Néanmoins, suite à l'intervention de **M. GHEVONTIAN**, il souhaite intervenir sur un autre aspect de la question. Il indique que les organisations syndicales sont à l'origine des SCASC. Or, le comité technique sera le rassemblement des organisations syndicales. Il lui paraît donc indispensable que le comité technique donne un avis sur ces statuts avant qu'ils soient soumis au vote du conseil d'administration. La CGT ne participera pas au vote sur ce point.

Mme MAURIAT est en accord avec la position de **M. BOURSON**.

Au vu de ce que disent les représentants de la CGT et de la liste d'opposition, **Mlle EL MOKRANI TOMASSONE** s'abstiendra.

Mlle NAPIERALA estime aussi que ce point aurait dû être examiné par le comité technique.

Le Président réitère qu'il a eu le souci que l'action sociale soit mise en place rapidement.

M. Jean-Paul BONY présente les statuts du SCASC. Il rappelle que la mission de ce service consiste à mettre en œuvre la politique d'action sociale, culturelle, ludique et sportive individuelle et collective en faveur de l'ensemble des personnels de l'établissement, de leurs enfants et de leurs conjoints. Le SCASC est administré par un Conseil de gestion qui se réunit au moins trois fois par an. Il est dirigé par un directeur assisté d'un bureau.

Les statuts du SCASC sont joints en annexe.

A la demande de **M. RELJIC**, **M. BONY** précise que les élections des membres élus du conseil de gestion du SCASC devraient se dérouler le 23 février 2012.

Mis aux voix, les statuts du SCASC sont approuvés par 23 voix pour et 2 abstentions. **Mlle NAPIERALA**, **Mme MAURIAT** et **MM. PROVANSAL** et **BOURSON** ne prennent pas part au vote.

IV/ Adhésion à la fondation partenariale USTH

M. BONY indique qu'il s'agit de se prononcer sur l'adhésion à la « Fondation partenariale de coopération internationale pour la recherche et la formation » créée dans le cadre de la mise en place de l'Université des Sciences et des Technologies de Hanoï (USTH). Ce type d'adhésion n'entre pas dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président qui a été approuvée lors du précédent conseil. Cette fondation, qui a une personnalité juridique distincte de celle de l'établissement, vise à collecter des fonds en vue du développement de l'USTH. Il s'agit d'autoriser l'Université d'Aix-Marseille à adhérer en tant que membre fondateur. La participation financière s'élève à 1000 €.

M. BOURSON indique que la CGT adhère à cette opération. Il déplore néanmoins que les frais d'inscriptions soient élevés pour les étudiants.

M. PROVANSAL demande quels diplômes sont délivrés par cette université et quel est le volume d'étudiants concernés.

M. PAUL répond que, pour ce qui était de la participation de l'Université de la Méditerranée à ce projet, trois masters sciences étaient concernés : deux en biologie et un en sciences et technologies de l'information et de la communication.

M. MOATTI note qu'il s'agit de la première fondation dont l'adhésion est soumise au conseil d'administration de l'Université d'Aix-Marseille. Il approuve l'idée que se nouent des liens d'intérêt entre le secteur public et le secteur privé. Il estime néanmoins qu'il est nécessaire de faire en sorte que ces liens d'intérêt ne se transforment pas en conflit d'intérêt. L'indépendance académique est primordiale pour l'université.

Mlle NAPIERALA est d'accord avec ce projet mais demande que des informations soient régulièrement communiquées.

Le Président répond qu'un bilan annuel sera réalisé.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'adhésion de l'Université d'Aix-Marseille à la « Fondation partenariale de coopération internationale pour la recherche et la formation » créée dans le cadre de la mise en place de l'Université des Sciences et des Technologies de Hanoï, en tant que membre fondateur.

V/ Questions diverses

M. BOURSON informe le conseil que certains personnels du site Saint-Charles éprouvent des difficultés à vivre sur ce site, compte-tenu des émanations dont ils sont victimes. Ainsi, la CGT demande qu'une enquête soit menée, que la direction aille à la rencontre des personnels et que ce problème soit suivi de près.

Le Président répond que le médecin du travail et le Vice-président délégué vont prendre en charge ce dossier. Néanmoins, ces problèmes avaient déjà été examinés par la direction de l'Université de Provence. Un médecin ORL avait rencontré des personnels sur le site et des examens médicaux avaient été réalisés par des professionnels de santé. Les résultats ne s'étaient pas révélés inquiétants.

M. CAVERNI tient à préciser qu'en tant que Président, il se préoccupait de la santé de ses personnels. Cette situation avait été prise à bras le corps : deux Vice-présidents et l'ingénieur hygiène et sécurité travaillaient sur cette question. Sans doute le problème n'a-t-il pas encore été résolu, mais il rappelle que plus de quatre-vingts interventions ont été réalisées sur les bâtiments.

Le Président réitère que les services compétents examineront la situation et détermineront la nature des problèmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.

Fait à Marseille, le 28 février 2012


Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Yvon BERLAND

